



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

**REUNION du 19 décembre 2024
PV N.12**

PRESIDENT : M Bernard COUDERT

PRESENTS : MME DELEBECQUE Christine - MM. DESPLAT Olivier (CTD) – ROUX Nicolas – THARAUD Gérard – BOUCLET Georges – ANGLERAUD Yanis

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de L'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF. Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

La Commission Foot Animation sollicite les clubs pour l'organisation des finales suivantes :

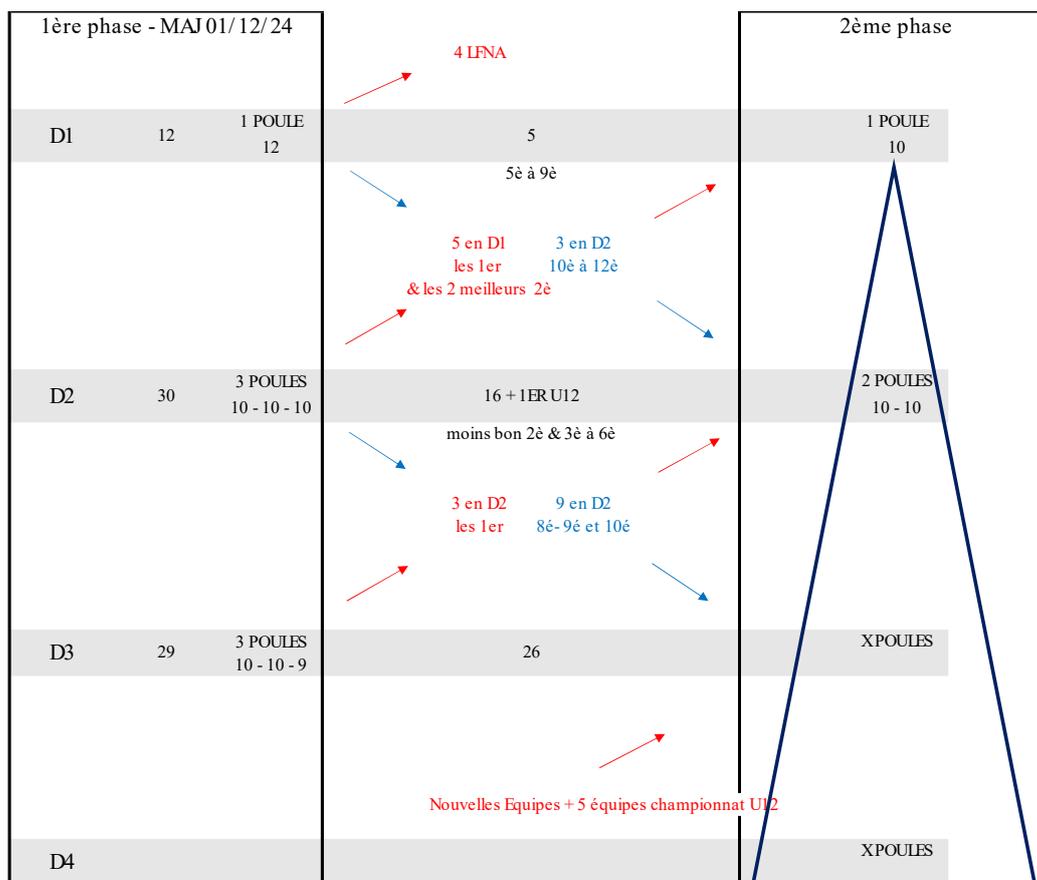
- **Finale PITCH : 5 avril 2025**
- **Finale LACORE : 24 mai 2025**
- **Finale BOUCHER/CAILLETON et Finale VILLEDIEU U11 : 7 juin 2025**

Vous avez jusqu'au 8 janvier 2025 (date limite) pour vous positionner.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

CATEGORIE U13



- Synthèse ACCESSION U13 PHASE 1

CHAMPIONNAT U12-U13

Modification du calendrier général, en effet, suite au critérium régional, le T3 du challenge PITCH (et des autres challenges) se jouera le 01/02 au lieu du 08/02 qui deviendra la journée 2 des championnats de la seconde phase.

ACCESSION CRITERIUM REGIONAL :

LIMOGES FOOTBALL 1 – AURENCE/ROUSSILLON 1 – AS AIXE SUR VIENNE 1 – AS ST JUNIEN 1



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

CHALLENGE PITCH :

Manque le plateau 9 organisé par AMBAZAC.

CHALLENGE CAILLETON :

Manque le plateau 5 organisé par FC PAYS AREDIEN 2.

Manque le plateau 8 organisé par US BEAUNE LES MINES.

AMENDES :

La Commission constate le FORFAIT du Club de LIMOGES MAYOTTE au tour du challenge CAILLETON DU 14/12/24 plateau n° 3.

AMENDE DE 30 euros pour LIMOGES MAYOTTE.

La Commission constate le FORFAIT du Club de JA ISLE 3 au tour du challenge CAILLETON DU 14/12/24 plateau n° 4.

AMENDE de 30 euros pour JA ISLE 3.

ACCESSION – DESCENTES :

D1

Descentes :

BOISSEUIL FC 87 1 – CS FEYTIAT 1 – JS LIMOGES LAFARGE 1

D2

Poule A

Montées : AURENCE-ROUSSILLON 2

Descentes : AS AIXE SUR VIENNE 2 – US FEUILLARDIERS – ENT FCCO/SEREILHAC

Poule B

Montées : LIMOGES FOOT 2 – SC VERNEUIL SUR VIENNE 1

Descentes : US LIMOGES LA BASTIDE – FC PAYS AREDIEN 1 – CS FEYTIAT 2

Poule C

Montées : US COUZEIX-CHAPTELAT 1 – AS PANAZOL 1

Descentes : AS ST JUNIEN 3 – US BEAUNE LES MINES – ENT NIEUL/ST GENCE /EFG

D3

Poule A

Montées : FPCN

Poule B

Montées : ANF 87 2



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Poule C

Montées : AS AIXE SUR VIENNE 3

U12

Accession U13D2 : OCCITANE FC U12

La commission Foot Animation rappelle à tous les clubs que les défis techniques sont à réaliser OBLIGATOIREMENT

FEUILLE ANNEXE JONGLERIE

Le défi jonglerie est à réaliser obligatoirement avant chaque match de championnat.
Le club recevant doit transmettre au district la feuille annexe dans les 72h

CATEGORIE U11

***Les clubs qui souhaitent inscrire une équipe supplémentaire en U11 peuvent se manifester en envoyant un mail au district de la Haute-Vienne avant le 15 Janvier.**

Journée du 14/12/24 :

AMENDES :

- Plateau 9 : La Commission constate le Forfait de Groupement du Val de Vienne 2 au Challenge Villedieu.

Amende de 20€ pour le club de G. Val de vienne 2.

- Plateau 11 : La Commission constate le Forfait de Limoges Bastide au Challenge Villedieu.

Amende de 20 euros pour Limoges Bastide.

- Challenge Lacore

- Plateau 10 : FC St Priest Sous Aix : **A jouer au plus tard le 25/01/25**

- Challenge Villedieu

- Plateau 8 : US Fraternelle Foot 1 : **A jouer au plus tard le 25/01/25**

- **Journée de rattrapage du 07/12/24 : A jouer le 11/01/25**

RAPPEL REGLEMENTAIRE CHALLENGE :

Selon l'article 10 paragraphe 3 du règlement des challenges : 1 seule équipe par club est autorisée à participer aux finales LACORRE et VILLEDIEU



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

CATEGORIE U9/U7

La troisième phase définitive pour les U7 et U9 sera envoyée aux clubs la 1^{ère} semaine de Janvier (2025).

U9 :

Les 11 et 18 janvier seront des journées libres, en effet, nous n'avons pas obtenu de créneaux pour les plateaux en salle prévus.

Rappel aux clubs :

- Bien respecter le nombre de joueurs prévu sur le terrain : 5 avec 1 ou 2 remplaçants. Il faut impérativement éviter de laisser trop de joueurs sur la touche, vous avez la possibilité de créer avec les autres clubs 1 équipe supplémentaire.
- Bien renseigner entièrement le compte-rendu (nombre d'équipes et joueurs) ainsi que la feuille de licence (nom et numéro).
- Respecter le nombre d'équipes (3) prévu sur le plateau.
- La zone technique doit être obligatoirement matérialisée.
- Temps de jeu + ateliers : 50 minutes (durée Max des rencontres : 40 mm).
- Dimensions des Terrains : 35 à 40 m X 25 à 30.
- Début du plateau ou interclub : 10h, l'horaire est à respecter dans l'intérêt des enfants.

Il est interdit aux enfants de manipuler les piquets de slalom, il en va de votre responsabilité en cas d'accident.

Compte-rendu de plateaux non parvenus au District

Secteur 2 : AS ST JUST LE MARTEL

Secteur 8 : FCCO

Secteur 10 : US BESSINES MORTEROLLES

U7 :

Rappel aux clubs :

- Lors des différents plateaux ne pas oublier de définir la zone de relance.
- Bien respecter le nombre de joueurs prévu sur le terrain : 4 avec 1 ou 2 remplaçants. Il faut impérativement éviter de laisser trop de joueurs sur la touche, vous avez la possibilité de créer avec les autres clubs 1 équipe supplémentaire.
- Début du plateau ou de l'interclub : 10 h, il faut impérativement respecter cet horaire dans l'intérêt des enfants.
- Respecter le nombre d'équipes (3) sur le plateau.
- La zone technique doit être obligatoirement matérialisée.
- Temps de jeu + ateliers : 50 minutes (5 séquences de 10 mm).
- Dimensions des Terrains : 28 m X 20 m.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Il est interdit aux enfants de manipuler les piquets de slalom, il en va de votre responsabilité en cas d'accident.

Compte rendu de plateaux non parvenus au District :

Secteur 2 (FC 2 Vallées) - Secteur 5 (AS Panazol) - Secteur 6 (ASPTT Limoges) - Secteur 7 (Limoges Vigenal) - Secteur 9 (AS Aixe sur Vienne) - Secteur 11 (US Solignac/Le Vigen) - Secteur 14 (AS Ambazac)

U9/U7 :

Pour rappel, la bonne organisation d'un plateau demande la coopération de tous les clubs invités, et ce, dans l'intérêt des enfants afin qu'ils puissent jouer et pratiquer dans de bonnes conditions.

Si un club ne peut pas se déplacer sur un plateau, il doit IMPERATIVEMENT prévenir le club organisateur, il s'agit là de faire preuve de savoir vivre et d'un minimum d'éducation.

Les Comptes Rendus de Plateau et la feuille de licences (ne pas oublier de renvoyer les 2) sont à retourner au District sous 48H, au plus tard le mercredi suivant le plateau, 12H. Pour les interclubs, bien dissocier les 2 catégories : u7 et u9 en remplissant le compte rendu.

La commission Foot Animation vous informe :

Si vous rencontrez des difficultés pour organiser des plateaux ou des interclubs, vous pouvez demander aux membres de la Commission de vous aider, merci, cependant de ne pas attendre la dernière minute pour le faire et de nous avertir dès la parution des secteurs.

Tous les membres de la Commission Foot Animation vous souhaitent de passer de belles fêtes de fin d'année. Joyeux Noël à tous, petits et grands...

**Pour la Commission Foot Animation,
Christine DELEBECQUE**

**Le Président de la Commission,
Bernard COUDERT**



POLE COMPETITIONS
PROCES – VERBAL
COMMISSION FOOTBALL ANIMATION